

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/09/2024 - B2024/032977 - 2004 B 01092 - 452 952 997 - A.R.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AR		24 RUE ARMAND SYLVESTRE	
SIRET 4 5 2 9 5 2 9 9 7 0 0 0 1 6		31500 TOULOUSE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septidécies	Autres dispositifs	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1739 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
CGA/OMGA	Visiteur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 04/04/2024 Lieu: TOULOUSE	
		Qualité et nom du signataire: Gérant	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné		Signature GIROD Denis	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise AR			Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 24 RUE ARMAND SYLVESTRE			31500 TOULOUSE					
Numéro SIRET * 4 5 2 9 5 2 9 9 7 0 0 0 1 6			Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2					
			Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 2)			
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *		028	030	871 098	286 002	585 096	430 068
	Immobilisations financières * (1)		040	042	451 600		451 600	451 600
	Total I (5)		044	048	1 322 698	286 002	1 036 696	881 668
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074	1		1	1
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	086	108 523		108 523	282 178
	Charges constatées d'avance *		092	094				
	Total II		096	098	108 524		108 524	282 179
	Total général (I+II)		110	112	1 431 222	286 002	1 145 219	1 163 847
PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		40 000	40 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132				
	Report à nouveau		134		(139 229)	(128 976)		
	Résultat de l'exercice		136		456 253	(10 253)		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		357 024	(99 229)		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154					
	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés		166					
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	2 246	2 246	2 126		
	Comptes courants d'associés		173					
	Autres dettes		175		785 950	1 260 950		
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176		788 196	1 263 076		
	Total général (I + II + III)		180		1 145 219	1 163 847		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	413 095			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO.

En Enros

Désignation de l'entreprise : ARNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	41 000	422		424		426	41 000	41 000	
	Constructions	430	417 003	432	413 095	434		436	830 098	830 098	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	236 081	472		474	236 081	476			
Immobilisations financières		480	451 600	482		484		486	451 600	451 600	
TOTAL		490	1 145 684	492	413 095	494	236 081	496	1 322 698	1 322 698	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Fonds commercial	495		497		498		499		
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	264 016	522	21 986	524		526	286 002		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	264 016	572	21 986	574		576	286 002		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AR

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	139 229	Déficits imputés	983	5 003
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	134 226
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	134 226

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-A020)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 246
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

AR

Sàrl au capital de 40000.00 € .

Siège social au 24 rue Armand Sylvestre , 31500 Toulouse .
RCS Toulouse n° 452 952 997

Procès verbal de l'AGO du 18 mai 2024.

EXERCICE 2023

L'an 2024 , et le 18 mai à 19 heures ,
Les associés de la Sàrl AR se sont réunis en assemblée générale ordinaire ,
Sur convocation de la gérance .

Tous les associés sont présents et ou représentés ; l'assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer et prendre toutes décisions .

Le gérant préside la séance et remet à la disposition des présents :

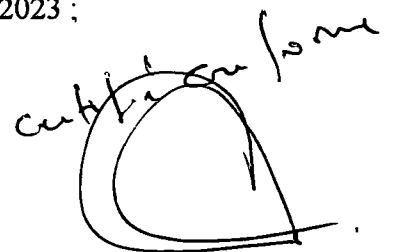
- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce ;
- les comptes annuels 2023 : bilan , compte de résultat et annexes .

Le gérant déclare que ces documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de cette assemblée , et qu'ils ont eu la possibilité de les consulter et ou de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient au gérant . Les associés lui donnent acte de cette déclaration .

Le gérant rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- quitus à la gérance ;
- affectation des résultats ;
- conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce ;
- questions diverses

Le gérant donne lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion .



Plus personne ne demandant la parole , le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes . qui figuraient à l'ordre du jour de l'assemblée .

Première résolution .

L'assemblée générale , après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société lors de l'exercice précédant , et après avoir pris connaissance des comptes annuels , décide d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 456253 € dont 451250 € de dividendes reçus de notre filiale La Domitienne.

En conséquence , elle donne quitus au gérant de sa gestion au cours l'exercice écoulé .

Adoptée à l'unanimité .

Deuxième résolution .

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 456253 € au compte report à nouveau .

Celui-ci s'élève ainsi à la somme 317024 € .

Il est précisé que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Adoptée à l'unanimité .

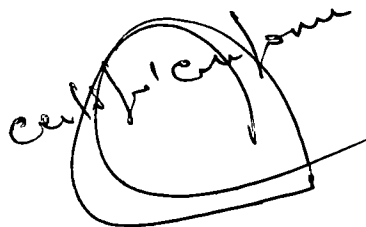
Troisième résolution .

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance réitère les termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2024 et en prend acte.

Adoptée à l'unanimité .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 19 heures 30 .

De tout ce que dessus , il a été dressé un procès verbal qui après lecture a été signé par le président de séance , les associés .



AR
Sàrl au capital de 40000.00 € .

Siège social au 24 rue Armand Sylvestre , 31500 Toulouse .
RCS Toulouse n° 452 952 997

Rapport de Gestion .
EXERCICE 2023

Toulouse le 21 mars 2024.

Madame , Monsieur ,

Nous vous avons réunis en AGO pour vous rendre compte de notre gestion au cours de l'année 2023 . Vous avez pu prendre connaissance des documents que nous vous avons envoyés et qui sont prescrits par la loi : rapport de gestion , comptes annuels et texte des résolutions qui seront soumises à votre vote .

Présentation des comptes au 31.12.2023.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis avec les mêmes méthodes comptables que les années antérieures .

A l'Actif :

Les immobilisations nettes sont de 1036696 € contre 881668 € en 2022 .

Les disponibilités sont de 108523 € contre 282178 € en 2022 .

Au Passif :

Les capitaux propres sont positifs de 357024 € contre moins 99229 € en 2022 .

Les dettes à moyen et long terme diminuent à 785950 € contre 1260950 € en 2022 ; nous vous *rappelons que ce sont la contrepartie des investissements et disponibilités inscrits à l'actif .*

Il n'y a pas d'autres dettes externes.

Le compte de Résultat :

Les ventes sont à 11230 € contre 10630 € en 2022 ;

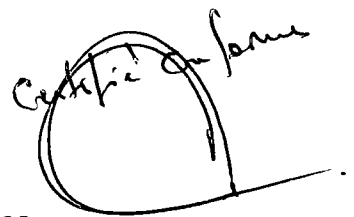
Les charges sont de 2991 € contre 4223 € en 2022 , en ce non compris les amortissements qui augmentent à 21986 € contre 11659 € en 2022.

Les produits financiers sont les dividendes encaissés de notre filiale.

Les frais financiers ont été payés à notre filiale dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie.

Le résultat est positif à 456253 € contre moins 10253 € en 2022.

L'autofinancement est positif.



Situation et Activité de l'entreprise au cours de l'exercice 2022 .

En 2022 , nos facturations sont restées stables ; les travaux sont terminés et les recettes ont commencé à augmenter avec une location ;

Les charges récurrentes ont-elles aussi nettement baissé à 1506 € ;

Les amortissements sont en augmentation ;

Il y a les frais financier (5000€) payés à nos filiales ; il n'y a un élément exceptionnel , à savoir le versement d'un dividende dans la cadre du régime mère filiale.

Nous n'avons pas d'observation majeure ni d'information importante à vous communiquer sur cette exploitation .

Page ½ .

Evolution et Perspective d'avenir .

L'activité devrait se poursuivre normalement au niveau des filiales mais pour la société elle-même , l'année 2023 a été celle de la fin des travaux d'agrandissement du site de La Gaiété . Nous avons fait cela sans endettement, avec les fonds de notre groupe.
Pour 2024, nous devrions recevoir un actif situé en Savoie, par apport des associés.

Proposition d'affectation du résultat .

Nous vous proposons d'affecter le résultat positif de 456253 € en report à nouveau . Celui-ci devient créateur de 317024 € .

Filiales et Participations .

Notre filiale Chambéry Comoz a eu un exercice 2023 positif .
L'activité de notre filiale La Domitienne ne pose pas de problème majeur .
Il n'y a pas de prévision négative sur nos filiales.

Événement important survenu depuis la date de clôture .

La situation économique reste délicate ; il convient de rester extrêmement prudent , dans nos investissements et surtout dans nos endettements et dans nos frais .

Activité de recherche et de Développement .

Votre société n'a pas d'activité dans ce domaine .

Voici , Madame et Monsieur le rapport de la gestion de votre entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 .

Le gérant .

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Comoz', written over a large, stylized circular mark.

Page 2/2 .

AR
Sàrl au capital de 40000.00 €
Siège social au 24 rue Armand Sylvestre - 31500 Toulouse
RCS Toulouse n° 452 952 99

Procès verbal de l'AGE du 30 mars 2024.
Transfert à sàrl AR de la propriété « Les ESSARTS »

L'an 2024, et le 30 mars à 12 heures, au domicile parisien de l'un d'eux.
Les associés de la Sàrl AR se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.
Sur convocation de la gérance.

Tous les associés sont présents ; l'assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer et prendre toutes décisions.

Le gérant préside la séance et remet à la disposition des présents le rapport sur les événements de fin 2023 et début 2024 intervenus entre la sàrl, le fermier Jean Ippolito et la Safer.

Il déclare que ce document a été mis à la disposition des associés lesquels ont pu poser au gérant toutes les questions qu'ils souhaitaient. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le gérant rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

« Préciser les modalités du transfert de la propriété du Viviers Du Lac, actuellement en fermage auprès de Mr Jean Ippolito, et reçue de leur père au titre d'une donation-partage enregistrée le 21 juin 2008 par Maître Mahoux, et constituant l'héritage familial de sa cousine J. Roulet, fille du Maire du Viviers du Lac dans les années 1890 et à ce titre considéré comme inaliénable, sous condition que ce transfert fait à la société AR constituée en 2004 par les associés afin de simplifier la conservation et la gestion de leur patrimoine commun maintienne les conditions d'inaliénabilité de la donation-partage. »

Le gérant donne lecture du projet et ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes.

Résolution numéro 1.

L'assemblée générale extraordinaire décide de valider le transfert par les deux associés de leur propriété du Viviers du Lac à la valeur et au maintien des conditions de cette donation-partage : ce transfert sera réalisé par apport pur et simple, augmentation de capital pour la valeur de quinze mille euros, dispense de nomination d'un commissaire aux apports et accord final express du donateur.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution numéro 2.

Les associés s'engagent à conserver au moins cinq années tous les titres reçus en contrepartie de l'apport mentionné en première résolution ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui après lecture a été signé par le président de séance et les associés.

Copie certifiée
conforme à l'original
Le gérant.

Certifié
conforme

AR

Sàrl au capital de 40000 € .
Siège social au 24 rue Armand Sylvestre . 31500 Toulouse .
RCS Toulouse n° 452 952 997

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE 2023**

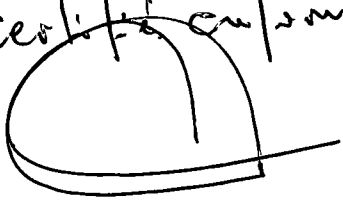
Mademoiselle , Monsieur .

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de Commerce ,
Nous portons à votre connaissance le rappel des termes de l'AGE tenue le 30 mars dernier et
dont copie ci-dessous.

Le gérant:

Copie du pv de l'AGE du 30 mars 2024

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'C' followed by a flourish, positioned below the text 'certifié conforme'.